

## **PROCES-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quatre octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE (SAINT-MARS-LA-JAILLE), sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 17

### **Ordre du jour**

#### **1 Administration générale**

1.1 Adoption du procès-verbal de la séance en date du 04 juillet 2022

#### **2 Moyens généraux**

2.1 Dons en espèces - autorisation d'encaissement

#### **3 Affaires sociales**

3.1 Aides sociales facultatives

3.1.1 Aide financière - santé - aménagement de véhicule - attribution

#### **4 Questions et informations diverses**

4.1 Conseil d'administration - ordre du jour

4.2 Espace France services - premier mois d'activité - bilan

4.3 Association « Pain partagé » - appel à bénévolat

4.4 Conseil d'administration - prochaine réunion

**PRÉSENTS** : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président, Madame Magali PETITRENAUD, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Cécile BERNARD, Madame Marie-Reine DALIBON, Madame Danièle JUSTEAU, Madame Geneviève MASSONET et Madame Marie-Thérèse POILIEVRE

**EXCUSÉS** : Madame Sophie GILLOT, Madame Louise MOREAU, Madame Marie-Danielle RICHARD et Monsieur Michel GAUTIER

**ABSENTS** : Monsieur Frédéric CORBET et Monsieur Emmanuel LAURENT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Geneviève MASSONET

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice.....	17
Présents .....	11
Votants .....	11

## **1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1.1 Adoption du procès-verbal de la séance en date du 04 juillet 2022

Rapporteur : Monsieur le Président

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :**

**ADOpte** le procès-verbal de la séance en date du 04 juillet 2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 2 MOYENS GÉNÉRAUX

### 2.1 Dons en espèces - autorisation d'encaissement (DCA n°010/2022 – 7.10.1)

Rapporteur : Monsieur le Président

Des dons ont été remis au Centre Communal d'Action Sociale par des voyageurs qui ont séjourné sur le territoire.

Le montant desdits dons s'élève à 70,00 euros.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :**

**AUTORISE** Monsieur le Président à encaisser ces dons pour un montant de 70,00 euros.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme au registre  
Décision publiée le 18 octobre 2022

*Préfecture, le 17 octobre 2022*

## 3 AFFAIRES SOCIALES

### 3.1 Aides sociales facultatives

#### 3.1.1 Aides financières – santé – aménagement de véhicule – attribution (DCA n°011/2022 – 8.2.5)

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Le 08 août 2022, le Centre Communal d'Action Sociale a reçu une demande d'aide financière de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) de Loire-Atlantique concernant l'aménagement d'un véhicule.

Les bénéficiaires, domiciliés à VALLONS-DE-L'ERDRE, doivent aménager leur véhicule avec l'installation d'une plateforme sous plancher pour permettre à leur enfant d'accéder au véhicule en fauteuil roulant.

Le montant total de cet aménagement s'élève à 11 929,06 euros. La prestation de compensation du handicap s'élève, elle, à 5 000,00 euros. Le reste à charge pour la famille est donc de 6 929,06 euros.

Pour rappel, le guide d'attribution des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale de VALLONS-DE-L'ERDRE, adopté par délibération numéro 006/2022 en date du 30 mars 2022, prévoit que, pour une aide « santé / achat de matériel médical », à condition que le reste à vivre ne dépasse pas 10,00 euros par jour et par nombre de part dans cette situation précise, le montant maximum attribué est de 150,00 euros et que le demandeur prenne en charge 10 % de la facture.

Au regard du reste à charge s'élevant à 6 929,06 euros, les membres de la commission permanente réunis le 19 septembre 2022 ont trouvé dérisoire d'accorder une aide financière à hauteur de 150,00 euros et ont proposé de déroger au guide des aides facultatives et d'accorder une aide financière à hauteur de 600,00 euros.

Cette proposition, au regard de son caractère exceptionnel, doit faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration.

Madame MASSONET s'interroge sur la disponibilité de la somme de 600,00 euros dans le budget 2022 du CCAS. Madame PETITRENAUD précise que cette somme est disponible, qu'il ne serait pas nécessaire de créer une nouvelle ligne budgétaire et qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour les attributions d'aides financières qui seront sollicitées d'ici la fin de l'année.

Il est demandé de prévoir un bilan financier pour la prochaine réunion du conseil d'administration.

*Vu l'avis émis par les membres de la commission permanente réunie le 19 septembre 2022 ;*

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :**

- **SUIT** l'avis des membres de la commission permanente réunie le 19 septembre 2022 ;
- **ACCORDE** une aide financière d'un montant de 600,00 euros pour la prise en charge partielle du reste à charge de la facture liée à l'installation de l'équipement précité ;
- **DÉCIDE** que l'aide sera versée directement au prestataire fournissant et installant ledit équipement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme au registre  
Décision affichée le 18 octobre 2022

*Préfecture, le 17 octobre 2022*

## **4 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **4.1 Conseil d'administration – ordre du jour**

Madame PETITRENAUD apporte des précisions concernant les aides facultatives qui ne seront plus désormais présentées à chaque conseil d'administration.

En effet, il n'est pas obligatoire de détailler les aides facultatives au conseil d'administration dès lors qu'elles ont déjà été statuées en commission permanente. Les aides octroyées lors de ces commissions seront présentées dans un rapport d'activité annuel présenté aux membres du conseil d'administration au cours du premier trimestre de l'année suivante. Le temps ainsi dégagé permettra d'élaborer, de réfléchir et de proposer des stratégies nouvelles pour le Centre Communal d'Action Sociale.

L'ensemble des administrateurs présents approuve cette décision.

### **4.2 Espace France services – premier mois d'activité – bilan**

L'espace France services, qui a ouvert le 29 août 2022, est un lieu d'accueil pour toutes les personnes qui sollicitent un accompagnement administratif. Le service propose un soutien aux démarches numériques en lien notamment avec neufs partenaires :

- l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS),
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),
- la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT),
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP),
- Point justice,
- La Poste,
- Pole Emploi.

Des portes ouvertes seront organisées en 2023 en lien avec ces partenaires.

Deux agents travaillent au sein de cet espace France services et du Centre Communal d'Action Sociale. Il faudra voir à moyen terme quelle articulation est possible entre ces deux services ; les agents sont pour le moment dans une période d'expérimentation.

## Bilan d'activité pour le mois de septembre 2022

### • Données quantitatives

#### **Chiffre global**

Nombre de demande : 178

Moyenne par jour : 7,12

#### **Canal de communication**

- 54% en présentiel sans rendez-vous
- 29% en présentiel avec rendez-vous
- 15% par téléphone

#### **Durée d'accompagnement**

- 26% de 5 à 10 minutes
- 16% de 10 à 20 minutes
- 31% de 20 à 40 minutes
- 13% de 40 à 60 minutes
- 7% plus de 60 minutes

#### **Taux de finalisation des demandes**

- 42% ont abouti au premier rendez-vous
- 28% nécessitent un second rendez-vous
- 15% redirigées vers le partenaire
- 15% suite / en autonomie

#### **Demands par partenaire**

- 28% - ANTS
- 22% - CPAM
- 20% - DGFIP
- 10% - CAF
- 9% - CARSAT
- 4% - Pôle Emploi

### • Données qualitatives

Les retours des personnes qui ont fréquenté l'espace France service sont positifs.

#### **4.3 Association « Pain partagé » - appel à bénévolat**

Une rencontre a eu lieu le 09 septembre 2022 avec l'association « Pain partagé » qui propose des paniers alimentaires, à la suite d'une évaluation sociale et budgétaire, auprès des publics en difficulté. Les paniers coûtent 15,00 euros, 25,00 euros ou 35,00 euros en fonction de la composition du foyer.

L'association proposerait de faire une distribution sur la commune les lundis, mardis ou mercredis après-midi au niveau du parking du plan d'eau des Lavandières. Des « ateliers cuisine » seraient également proposés.

La venue de cette association ne sera possible qu'avec la contribution de sept à huit bénévoles.


Il est donc proposé qu'un appel à volontariat apparaisse dans le prochain bulletin municipal.

Le CCAS enregistrera les bénévoles intéressés et transmettra les coordonnées aux responsables de l'association.

#### 4.4 Conseil d'administration – prochaine réunion

Réglementairement il doit être organisé quatre réunions minimum du conseil d'administration dans une année. Un prochain conseil d'administration se tiendra donc avant la fin de cette année. La date sera transmise à l'ensemble des membres très prochainement.

#### SIGNATURES

NOM - Prénom	Fonction	Signature
PLOTEAU Jean-Yves	Président	
MASSONET Geneviève	Secrétaire de séance	